

**PROCES-VERBAL  
Du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Lundi 21 mai 2018**

**Adhésion à la Charte de la participation du public**

L'an deux mille dix-huit, le 21 mai, les membres du Conseil d'administration de l'association Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, domiciliée au 1, avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey, se sont réunis à Briançonnet, à partir de 10h00.

Il est rappelé la sollicitation par voie électronique (email du 3/05/2018 à 19h25) pour adhérer à la Charte de la participation du public.

La réunion du Conseil d'administration était présidée par M. René Perier, assisté d'une secrétaire de séance, Mme. Nicole Trevet.

Six membres sur neuf du Conseil d'administration étant présents et les trois autres ayant répondu au vote en ligne, le Conseil a pu délibérer.

La Charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants (porteurs de projet et public) et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la Charte de la participation du public vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient.

Cette adhésion avait été clairement formulée dans le travail d'autoévaluation de l'association. Elle permettra également de soutenir cette initiative et de participer au réseau des adhérents en train de se mettre en place. Elle nécessite la désignation de deux correspondants du Conseil de développement

**La proposition d'adhésion à la Charte de la participation du public est adoptée à l'unanimité. Il est convenu que René Perier et Renaud Dumas soient les deux correspondants de l'association.**

A Briançonnet, le 21 mai 2018

Le président de séance  
René Perier

La secrétaire de séance  
Nicole Trevet